

LIENS ENTRE DOCUMENT ÉLECTRONIQUE (TRAITEMENT GLOBAL) ET DOCUMENT PAPIER (TRAITEMENT SÉPARÉ)

La politique de la Crepuq prévoyant le traitement sur des notices séparées pour les documents dont le traitement est partagé s'étendra dorénavant aux collections de monographies comprises dans des banques de données, c'est-à-dire qu'une notice sera créée pour chacun des supports. Les informations seront transmises de l'équipe des PES à François-Loïc Kimpton qui fera le suivi.

Par conséquent, chaque notice de monographie électronique faisant partie d'une banque devra comprendre tous les champs appropriés.

La procédure est la suivante :

Pour l'équipe des PES

Faire le catalogage de la version électronique comme si la collection était traitée globalement : inscription de tous les champs relatifs à la banque (506, 516, ...)

Sur la notice bibliographique de la collection sur papier, inscrire le 530 et le 776 correspondant à la notice du PES électronique.

Faire suivre les informations à François-Loïc Kimpton qui assurera le suivi au niveau de la notice collection et aussi auprès du conseiller concerné.

Pour les monographies

Pour chaque cas, François-Loïc s'informe au bibliothécaire-conseiller de ce qu'il désire pour le catalogage de ces documents :

Le conseiller peut décider différents traitements :

Cataloguer tous les titres en version électronique, que nous ayons ou pas la version papier (faire le rétrospectif)

Cataloguer seulement les nouveaux titres en version électronique et ne pas tenir compte du rétrospectif

Ne pas cataloguer séparément les titres en version électronique, conserver un traitement global

...

Suite à la décision du conseiller, les notes explicatives sont inscrites sur :

Autorité de la collection :

Deux autorités de collection devront être créées avec des zones 530 (voir aussi) pour faire les liens entre les deux et des notes 667 qui donnent des informations sur la structure de l'URL

Exemple :

667 : À partir du numéro ***, ces documents sont disponibles électroniquement à l'adresse suivante :...

Notices bibliographiques :

Lorsque François-Loïc aura complété la première partie du travail (notice collection et autorité), il fera le suivi avec Marcel pour établir une table de conversion pour chaque banque de données et demander le versement des notices bibliographiques. Il avisera ensuite le chef d'équipe concerné **et s'assurera avec lui que la mise à jour des nouveaux titres se fera pour ces collections.**

Type de document : Afin de repérer les titres des collections catalogués séparément qui font partie d'une Banque de données, nous modifions le type de document déjà attribué à cette banque en ajoutant le mot « collection », Exemple : 349 : Blackwell collection ou Ebsco collection. Ce type de document se retrouve sur la notice collection seulement.

En plus de tous les champs nécessaires à la description des documents électroniques, la notice bibliographique de chacun des titres de monographie devra aussi comprendre tous les champs relatifs à la banque de données :

349 Oxford mono

500 In Oxford journals

506 Accès réservé aux membres des établissements autorisés.

516 Disponible en formats HTML et/ou PDF.

740 0 Oxford journals

830 0.... (En ligne)

Exemple d'une notice collection : a1508806

Exemple d'une notice mono. électronique comprise dans une banque : a1511337

Une collection traitée globalement aura le même type de document que les autres périodiques de la banque

PRÉCISIONS :

Cette directive ne peut couvrir tous les cas qui peuvent survenir. Voici quelques exemples des situations que nous pouvons rencontrer.

Un titre est acquis dans plusieurs banques de données simultanément

Un titre est acquis pour une période dans une banque et pour une autre période dans une autre banque : Ex : de 1960-1990 dans Jstor et de 1991- dans Proquest.

Un titre peut être encore publié mais ne plus être disponible dans la banque. Ex. : 1990-2000 dans Proquest mais le titre est encore publié.

Dès que l'équipe des PES reçoit un avis de changement, elle en avise François-Loïc pour que celui-ci fasse les ajustements.